

Dépôt :

Francine Closener (LSAP)

Luxembourg, le 17 juin 2026

PL 8702



## Motion

La Chambre des Député-e-s,

### **Considérant**

- que l'évaluation des compétences scolaires ne peut remplir son rôle que si ses outils sont fiables, comparables entre filières et transparents pour le grand public ;
- que les écoles européennes font l'objet d'un système de contrôle qualité au niveau européen, notamment à travers la procédure d'agrément et la Convention d'agrément, renouvelée tous les trois ans ;
- que les tests ÉpStan<sup>1</sup> sont un outil de référence pour mesurer les compétences des élèves et que leur périmètre est en cours d'élargissement ;
- que les écoles européennes participent également aux tests ÉpStan, mais que seules les compétences en mathématiques et dans la langue de section (allemand ou français) sont évaluées ;
- qu'il existe dans la population une incertitude quant à l'équivalence des diplômes de fin d'études et au niveau de compétences des élèves ayant effectué l'intégralité de leur parcours scolaire dans une école européenne, comparativement aux élèves issus de l'enseignement secondaire classique ou général national ;
- que des taux d'échec élevés ou des examens difficiles ne sont pas en eux-mêmes des indicateurs fiables de qualité scolaire, et qu'à l'inverse, des exigences plus souples dans certains tests ne signifient pas nécessairement un niveau de compétences insuffisant ;
- que le manque de transparence et les incertitudes persistantes autour du niveau réel des diplômés des écoles européennes risquent de freiner l'ouverture aux réformes dans le domaine éducatif ;
- que les standards éducatifs des écoles européennes, définis au niveau européen, et ceux de l'enseignement secondaire luxembourgeois poursuivent des objectifs d'apprentissage partiellement différents, ce qui rend difficile une comparaison directe des niveaux de compétences ;


---

<sup>1</sup> <https://epstan.lu>

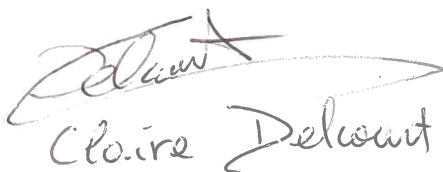
- qu'il y a un intérêt à rapprocher les écoles européennes et les écoles traditionnelles, et à favoriser le transfert de bonnes pratiques entre les deux modèles ;
- que l'OEJQS<sup>2</sup> recommande d'harmoniser les objectifs d'apprentissage minimaux pour l'ensemble des écoles luxembourgeoises, primaires et secondaires;

#### **Invite le Gouvernement à**

- améliorer la communication autour des évaluations des écoles européennes, afin que les résultats – y compris les comparaisons avec l'enseignement secondaire classique et général – soient perçus comme complets et accessibles par le grand public ;
- élaborer une feuille de route pour l'harmonisation des objectifs d'apprentissage minimaux au Luxembourg, applicable à l'ensemble des établissements scolaires, tout en respectant les spécificités propres à chaque filière et à chaque type d'école.



Françoise Clasen



Claire Delcourt



Ben Polidori

---

<sup>2</sup> OEJQS. *Evidenzorientierte Qualitätsentwicklung im Gesamtsystem Schule. Themenbericht zur ganzheitlichen Governance der Qualitätsentwicklung (Teil A)*. 2024, p. 24 et 80.